



FOIRE AUX QUESTIONS :

« *Les croisades ne sont-elles pas une honte pour la chrétienté ?* » (2)

II. LES CROISADES : Un pèlerinage armé.

A l'époque, on ne parlait pas de « Croisade », mais de « *Transitio* », de « passage » ou pèlerinage. L'expression « prendre la Croix » date du XII^{ème} siècle. En **1460**, on parle pour la première fois de « Croisade », presque 200 ans après la fin de ces dernières. Le terme générique de « Croisade » est trompeur, car, après l'élan mystique de la première Croisade, une autre logique s'enclenche avec les autres Croisades : la motivation sera plus politique et consistera à renforcer ou secourir les Etats implantés en Orient. La première Croisade aura lieu de **1095 à 1099**. Les huit autres auront lieu entre **1147 et 1291**.

MOTIVATIONS SPIRITUELLES.

Le **27 novembre 1095**, pendant le Concile de Clermont, le Pape Urbain II fait son appel à la Croisade pour libérer la Terre Sainte des infidèles. Il appelle les chrétiens à devenir soldats du Christ. Le Pape bénit les Croix de départ et ce mouvement eut un retentissement immédiat dans la société.

L'objet du départ est la délivrance des Lieux Saints et des chrétiens d'Orient, mais le Croisé est d'abord un pèlerin qui se rend dans la Cité Sacrée. Mais, vu le contexte historique, ce pèlerinage se faisait exceptionnellement armé et le pèlerin savait que son entrée à Jérusalem serait quasiment miraculeuse, tant les dangers étaient grands. Ce pèlerinage était placé sous l'autorité de l'Eglise, le Pape étant représenté par un Légat. (Lors de la première Croisade, celui-ci s'appelait Adémar de Monteil). Les pèlerins se reconnaissaient à certains signes extérieurs, notamment le port de la Croix à la manière du Christ. Ils bénéficiaient de privilèges particuliers, comme l'indulgence qui remettait la peine du temps due au péché. Dans les pénitentiels de l'époque, qui étaient les manuels à l'usage des confesseurs, on constate que le pèlerinage aux Lieux Saints était la seule pénitence qu'un confesseur pouvait enjoindre pour effacer certaines fautes graves. Pendant le temps du pèlerinage, les familles des pèlerins étaient placées sous la protection de l'Eglise et tous ceux qui leur cherchaient querelle étaient excommuniés. D'autre part, la société reconnaissait ce pèlerinage, car elle avait exempté les familles des pèlerins de la taxe de la Taille.

(NB. Il faut écarter les raisons économiques pour un départ : tout pèlerin savait que les terres de Syrie ou de Palestine n'étaient pas fertiles et qu'aucune industrie n'était prospère. Personne ne tirait profit des Croisades... Sauf Venise dont nous parlerons plus loin. Les pèlerins s'endettaient plutôt pour pouvoir partir. Il faut aussi écarter les raisons honorifiques : Godefroy de Bouillon, duc de Basse Lorraine, refusa le titre de « roi de Jérusalem », il ne voulait pas porter une couronne d'or là où le Christ avait porté une couronne d'épines. Il préféra le titre « d'avoué du Saint Sépulcre » et se trouva à la tête d'un modeste Etat)

(à suivre)

Sœur Claire-Marie de Nazareth – Petite Sœur de la Consolation